



5 Jours pour Entreprendre

Éligible au CPF

Donnez-vous toutes les chances de réussir

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acquérir la méthodologie pour créer ou reprendre une entreprise <input type="checkbox"/> Acquérir les bases pour réaliser les études prévisionnelles (marché, financement) <input type="checkbox"/> Partager l'expérience d'autres entrepreneurs <input type="checkbox"/> Bénéficier de l'expertise des conseillers CCI <input type="checkbox"/> Profiter des réseaux de partenaires des CCI <input type="checkbox"/> Acquérir les compétences pour développer durablement une entreprise
Public	Porteur de projet de création ou reprise d'entreprise (<u>sauf micro-entrepreneur</u>)
Pré requis	Avoir un projet concret de création ou de reprise d'entreprise
Programme	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Votre projet de création d'entreprise : vous, l'équipe et le projet <input type="checkbox"/> Le contexte et le marché <input type="checkbox"/> Les points clés de la gestion, le prévisionnel financier et le plan de financement <input type="checkbox"/> La fiscalité de l'entreprise <input type="checkbox"/> La protection sociale <input type="checkbox"/> Les formes et environnements juridiques de l'entreprise <input type="checkbox"/> Les questions patrimoniales <input type="checkbox"/> La protection des biens et des personnes <input type="checkbox"/> Les sources de financement bancaire <input type="checkbox"/> Les dispositifs d'aide <input type="checkbox"/> La politique commerciale <input type="checkbox"/> Le pilotage de l'activité <input type="checkbox"/> Le plan d'affaires

**5 jours pour
Entreprendre®**
CCI FRANCE



Méthode pédagogique	Formation collective en présentiel Supports d'interventions pour les intervenants Supports de cours pour les stagiaires Fiche d'évaluation / satisfaction
Intervenants	Des conseillers création / reprise des CCI Des experts techniques (avocat, notaire, expert-comptable ...)
Méthode d'évaluation	Evaluation des compétences acquises par un quizz
Certification	Une certification de compétences reconnue par l'Etat, gage de professionnalisme de la démarche et qui facilite l'accès aux financements
Organisation	Durée : 5 jours – 35 heures Lieux : Bourg-en-Bresse & Ferney-Voltaire Dates : cf. site www.ain.cci.fr (rubrique Créer, reprendre, transmettre)
Tarifs	<p>Tarif Entreprises : 525 € (pour les salariés n'ayant pas de CPF)</p> <p>Tarif Salarié avec CPF : 455 € (pour les entreprises et /ou les salariés avec prise en charge) - http://www.moncompteactivite.gouv.fr/</p> <p>Tarif Pôle Emploi : 455 € (contact à prendre avec le conseiller Pôle Emploi)</p> <p>Code CPF : 236610</p> <p>Autre cas : nous contacter</p>

**5 jours pour
Entreprendre®**
CCI FRANCE



BULLETIN D'INSCRIPTION

Date du stage : Du .. / .. / Au .. / .. /

Lieu du stage : Bourg-en-Bresse Ferney-Voltaire

STAGIAIRE

Madame **Monsieur**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....
Code postal : **Commune :**

Téléphone :

E-mail :

SITUATION DU STAGIAIRE

Demandeur d'emploi

Salarié

Autre

Activité envisagée :

Pour confirmer votre inscription :

Retourner ce bulletin complété au moins 8 jours avant le début du stage, joindre l'accord de prise en charge et un chèque de caution de 175€ à l'ordre de « CCI de l'Ain » à :

 **CCI de l'Ain - 1 rue Joseph Bernier**
CS 60048 - 01002 Bourg-en-Bresse Cedex
 04 74 32 13 00 -  04 74 21 42 63

(1 bulletin d'inscription et 1 paiement par stagiaire)

CONDITIONS GENERALES

Modalités pratiques

Les stages se déroulent sur une tranche horaire entre 8h30 et 17h00 dans les locaux de la CCI de l'Ain - 1 Rue Joseph Bernier à Bourg-en-Bresse.

Certains stages peuvent être programmés sur Ferney-Voltaire (adresse précisée sur le programme adressé préalablement au stagiaire avant démarrage du stage).

Dans la semaine précédant l'ouverture du stage, une convocation par mail précisant les horaires, le lieu et le programme du stage est adressée au stagiaire.

Inscription

Complétez le bulletin d'inscription ci-joint, et retournez le, accompagné de votre règlement, à l'ordre de la CCI de l'Ain, à l'adresse suivante : CCI de l'Ain 1 Rue Joseph Bernier 01000 BOURG EN BRESSE

Facturation - Règlement

Règlement par le stagiaire ou l'entreprise : la totalité du montant doit être réglé avant le démarrage du stage.

Règlement par un OPCA ou Pôle Emploi : la facture est directement adressée à l'organisme lorsque l'accord de prise en charge a été réceptionné par la CCI de l'Ain avant la fin du stage. En l'absence de ce document la facture sera adressée au stagiaire. En cas de prise en charge partielle, la différence du coût sera facturée au stagiaire.

Dans l'attente de la prise en charge définitive, nous **joindre impérativement** un chèque de caution personnelle de 175 €. A l'issue du stage, ce chèque de caution sera encaissé si aucun accord de prise en charge n'a été reçu par la CCI de l'Ain.

Report - Annulation

La CCI de l'Ain se réserve le droit d'annuler une session et de reporter l'inscription sur la session suivante dans les cas où il n'y aurait pas un nombre d'inscriptions suffisant ou faute de places disponibles. Vous en serez informé au plus tard dans la semaine précédant le démarrage du stage.

Annulation du stage par le stagiaire : En cas de désistement moins de 8 jours avant la date de démarrage du stage, l'intégralité du coût sera retenue sauf cas de forces majeures dûment justifiés. Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite à l'Espace Entreprendre En France à la CCI de l'Ain.

FINANCER SON STAGE

Vous êtes salarié

Financement via le Plan de formation, avec l'accord de l'employeur, sur un financement de l'OPCA ou en dépenses directes (coût de la formation directement déduit de l'obligation formation due par l'employeur)

CONTACT : Employeur, OPCA de votre employeur

Financement via le CPF (ex-DIF) : rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr. Dans l'onglet « Titulaire », cliquez sur « **Rechercher une formation** », tapez le code de la formation puis « **Mes démarches pour suivre cette formation** » et suivez les instructions,

Vous êtes demandeur d'emploi

Financement via le CPF (ex-DIF) : rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr. Dans l'onglet « Titulaire », cliquez sur « **Rechercher une formation** », tapez le code de la formation puis « **Mes démarches pour suivre cette formation** » et suivez les instructions.

Vous êtes chef d'entreprise non-salarié

Vous avez droit chaque année à un montant forfaitaire de prise en charge de vos formations.

Vous êtes dans le secteur du Commerce, de l'Industrie et des Services et vous n'êtes pas double-inscrit au répertoire des métiers

CONTACT : AGEFICE au 01.44.69.89.54 ou www.agefice.fr pour demander un dossier de prise en charge

Vous êtes double-inscrit au répertoire des métiers :

CONTACT : **Chambre des métiers** de votre département (Ain : 04.74.47.49.00)

Vous êtes en profession libérale :

CONTACT : demander un dossier de prise en charge auprès du **FIFPL**, www.fifpl.fr